



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

MARDI 10 SEPTEMBRE 2013 13:12

Scripted reality : des syndicats inquiets des décisions du CSA

Le Groupe 25 Images, La Guilde des Scénaristes, le SPI et l'USPA signent un communiqué pour dénoncer la position du CSA autour des émissions de scripted reality.

"Les professionnels de la création d'œuvres affirment qu'il ne suffit pas de faire travailler un auteur ou un comédien pour faire d'un concept télévisuel une œuvre patrimoniale." Ainsi, à la veille de la réforme de l'audiovisuel, quatre organisations syndicales dénoncent la position du CSA de considérer les productions dites de scripted reality comme des fictions. Des assimilations qui, insensiblement, attaquent les dispositifs de soutien à la production et à la diffusion de la création d'œuvres audiovisuelles et patrimoniales françaises", précise le communiqué.

Ainsi, durant l'été, toutes les émissions de réalité scénarisées qui ont été soumises par les diffuseurs au Conseil des sages ont été catégorisées en fictions selon les syndicats. Les syndicats se déclarent "inquiets" de cette évolution, ainsi que du fait que le CSA "semble omettre de tenir compte des critères qu'il avait lui-même posés au terme de sa concertation de janvier 2013". Une méthode d'autant plus dangereuse, selon les syndicats, qu'elle remet en cause, par son contournement, la réglementation actuelle: "Ces qualifications exploitent les limites de la réglementation actuelle et l'affaiblissent, ne permettant plus une véritable politique en faveur de la production et de la diffusion des œuvres patrimoniales." Ainsi, selon les organisations signataires, le nombre d'œuvres de fictions françaises aurait ainsi fondu de 25% en 2012 par rapport à 2008.

Pour les signataires, le problème n'est pas tant dû au Conseil lui-même, mais à la réglementation, qui ne fournit pas à ce dernier les outils nécessaires pour juger de la valeur culturelle d'une production. Une situation qui pousse les syndicats à alerter sur "l'urgence d'une modification législative" afin d'attribuer au CSA "le pouvoir de prendre en compte les objectifs culturels de cette réglementation pour la qualification des œuvres". Cette évolution de la loi renforcerait ainsi la "convergence" entre les décisions du Conseil et la politique de soutien à la création du CNC.

Sylvain DEVARIEUX